

Le Président du Conseil des Etats Claude Hêche participe à l'assemblée générale de Dettes Conseils Suisse

Les dettes fiscales, une spirale sans fin

Delémont, le 19 mai 2015. – Le Président du Conseil des Etats Claude Hêche (PS JU) a participé à l'assemblée annuelle de Dettes Conseils Suisse et discuté de la question d'une **procédure de désendettement** suisse – Que ce soit en quantité de personnes touchées ou à l'aune du poids de la dette, **les dettes fiscales** constituent encore et toujours le problème numéro un des personnes surendettées.

Le Président du Conseil des Etats Claude Hêche participe à l'assemblée générale de DCS

En tant que conseiller aux Etats, Claude Hêche empoigne la problématique du surendettement: Il a déposé, en décembre 2013, le postulat 13.4193, encourageant à réviser le droit de l'assainissement des particuliers et à examiner l'opportunité d'introduire une procédure supplémentaire de désendettement.

Des procédures trop chères et trop complexes

La situation juridique des personnes surendettées est aujourd'hui insatisfaisante: Les procédures judiciaires actuellement à disposition sont trop complexes et astreignantes. Leurs coûts sont en sus trop élevés dans de nombreux cantons. Raisons pour lesquelles bon nombre de particuliers ne peuvent y avoir recours.

Les débiteurs retrouvent leur place au sein de l'économie

La durée du surendettement augmente continuellement. Ce qui n'est ni dans l'intérêt des particuliers ni dans celui de l'économie. Tant l'économie privée, que l'Etat et les personnes concernées ont intérêt à ce que les ménages privés puissent sortir du surendettement: Ceux-ci pourront ainsi de nouveau participer à la vie sociale et économique ainsi que s'acquitter de leurs impôts et primes d'assurance-maladie. Cet objectif ne peut être atteint qu'au moyen de procédures de désendettement appropriées. Celles-ci doivent être accessibles financièrement et simples à mettre en oeuvre. Les créanciers en profiteront aussi: moins d'argent sera confisqué par les frais de procédure.

L'amélioration du droit de l'assainissement des particuliers est un thème central de l'activité de DCS.

Des dettes fiscales sans fin

En 2014 et comme ces dernières années, les dettes fiscales constituent le problème numéro un des personnes qui ont consulté un service de désendettement. Tant par le montant (2014: 29,2 % de la dette totale) que par le nombre de ménages concernés (2014: 69 % des ménages) les dettes fiscales détiennent la première place, incontestée, au **classement des dettes des ménages**. **Raison pour laquelle les dettes fiscales sont un autre thème central** de l'activité de DCS.

Formations pour comprendre le système fiscal

Les dettes d'impôts ont pour origine des moyens financiers réduits, des difficultés administratives, un manque de compétences ou de moralité de paiement. Les services de désendettement soutiennent et instruisent les personnes en consultation. De nombreux services offrent également des cours de prévention

pour un meilleur rapport à l'argent et une meilleure gestion de l'argent aux adolescents, jeunes adultes et autres publics cibles.

Les défauts de notre système favorisent l'endettement

Les dettes d'impôts sont avant tout la conséquence **des défauts de notre système** qui encouragent l'endettement au lieu de le prévenir. Trois exemples:

- Les acomptes d'impôts en Suisse. Il n'y a aucun prélèvement de l'impôt sur les salaires – sauf pour les personnes imposées à la source. Ce qui trompe sur l'état de ses liquidités: Elles paraissent systématiquement plus élevées qu'elle ne le sont.
- Celui qui ne remplit pas sa déclaration d'impôts est taxé d'office. Une telle taxation est généralement très élevée. Celui qui ne s'oppose pas à une telle décision se voit imposé sur un salaire qu'il n'a jamais acquis. Les dettes supplémentaires s'élèvent rapidement à des milliers de francs.
- Celui qui est saisi et doit vivre au minimum vital est contraint de s'endetter année après année. En effet, les impôts courants ne sont pas pris en compte dans le minimum vital bien qu'il soit obligatoire d'en payer. Une spirale sans fin.

Il est temps que l'Etat, en tant que créancier principal, se remette en question et améliore le système en conséquence. Une motion introduite en avril 2015 dans le canton de Bâle-Ville (15.5219.01) propose un élément de solution: Elle encourage le prélèvement automatique des impôts sur le salaire.

Dettes Conseils Suisse salue et soutien les initiatives qui visent à empêcher ou limiter le surendettement des particuliers.

Adresse de contact:

Dettes Conseils Suisse
3000 Berne
Téléphone: 079 933 67 02
administration@schulden.ch

Annexe:

Statistiques 2014 de DCS